

# ÉCLAIRAGE PUBLIC EN TRANSITION

SOBRIÉTÉ, BIODIVERSITÉ, OBJETS CONNECTÉS...  
LES INITIATIVES LUMINEUSES DES TERRITOIRES.

CYCLE DE L'EAU

**REUT : ici, on recycle l'eau**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Quand les voitures électriques  
éclairent les bâtiments**

## Les services publics locaux dans la lumière



**Xavier Pintat**  
Président de la FNCCR  
Membre honoraire du  
Parlement

Si la principale destination du Fonds vert demeure l'éclairage public, ce n'est pas un hasard. D'une part, il existe des leviers d'action importants dans ce domaine avec des économies d'énergie tangibles à la clé. D'autre part, il est finalement assez simple d'agir vite et massivement pour rénover et moderniser les installations. Cela concourt à la sobriété et à la préservation de la biodiversité recherchées.

Pour agir, il faut néanmoins savoir mutualiser à grande échelle, ce qui est l'apanage des grands Territoires d'énergie\* membres de notre Fédération. Leur périmètre d'intervention comme leur expertise sont des atouts dont les communes, notamment rurales ne sauraient se dispenser.

De nombreuses solutions techniques matures sont disponibles. Le vrai sujet est donc de faire les bons choix dans le maquis des offres proposées aux collectivités, notamment pour le pilotage des installations. Pour accompagner ses collectivités adhérentes, la FNCCR organise un forum national le 7 décembre à Paris, qui permettra aux acteurs publics de mieux appréhender les technologies et les systèmes de gestion existants.

L'éclairage public, autrefois cantonné à des considérations sécuritaires, dans un contexte d'énergie bon marché, s'est donc désormais mué en objet politique, symbole majeur de l'action des collectivités pour la transition énergé-

tique.

Il en va de même de la gestion de l'eau. Nous assistons collectivement à une re-politisation de la gestion et de l'usage de l'eau. Tout comme l'énergie, la ressource en eau, sa qualité et son prix deviennent des questions essentielles en raison des dérèglements climatiques, des sécheresses chroniques. En outre les collectivités doivent faire face à un mur d'investissements pour moderniser les réseaux et lutter contre les fuites.

Le Président de la République a confirmé que l'eau devenait un enjeu majeur pour la France. Le Plan Eau de cet été doit ainsi offrir de nouveaux moyens techniques et réglementaires pour agir car nous sommes maintenant dans l'urgence.

Le sujet de l'eau, et plus particulièrement l'accès à l'eau devient dès lors central dans les politiques locales car elle est à la croisée de la plupart des autres compétences locales en matière d'économie, d'environnement, d'aménagement...

Bien des sujets qui seront débattus l'année prochaine à l'occasion de notre prochain congrès qui se déroulera du 26 au 28 juin 2024 à Besançon.

\*Syndicats départementaux ou intercommunaux d'énergie



**Lumière sur la ville**  
**Repenser l'éclairage public**  
.4



**L'avenir dans les cartes avec Prosper**  
.6



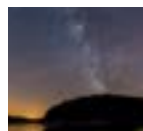
**Le Comité national de l'eau**  
.6



**REUT : ici, on recycle l'eau**  
.7



**Quand les voitures électriques éclairent les bâtiments**  
.10



**Une trame noire pour la biodiversité nocturne**  
.10



**Baromètre 2023 des fournisseurs d'énergie professionnels**  
.12

## BONNE PRESSE

20 responsables de la communication de syndicats/Territoires d'énergie ont pu participer à une formation dédiée aux relations presse organisée par la FNCCR en partenariat avec Cap'Com.



## VILLES D'EAU

En parallèle du salon Innopolis (Paris) au sein duquel la FNCCR a porté plusieurs conférences relatives à la ville intelligente, Hervé Paul, Vice-président en charge du cycle de l'eau, est intervenu au forum Aquapolis lors d'une table ronde dédiée aux modes de gestion de l'eau.



## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour la première fois, la FNCCR a participé au Carrefour des déchets à Montpellier. L'occasion d'échanger avec des collectivités engagées pour la valorisation des biodéchets notamment.

## EAU PUBLIQUE

Le 12 octobre dernier à Bordeaux, plus de 250 participants ont assisté au colloque annuel de France Eau Publique. Ce club de collectivités, constitué au sein de la FNCCR, regroupe 120 acteurs publics (régies, SPL, villes...) gestionnaires de services d'eau et d'assainissement.



## RÉNOVONS !

Danielle Mametz, vice-présidente de la FNCCR et de la commission ACTEE, a ouvert le colloque « Bâtiments rénovés : vers l'atteinte des objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire » à Paris le 11 octobre dernier.



### Réseaux publics

La lettre institutionnelle de la FNCCR / **Directeur de la publication** : Pascal Sokoloff

**Responsable de la rédaction** : Alexandre Allion

**Rédacteurs** : Alexandre Allion - Agence Chapti - Jennifer Pilon - Colombine Balcaen

**Comité de rédaction** : Franco Novelli, Violaine Lanneau, Régis Taisne, Cécile Fontaine, Anne Barbarin, Guillaume Le Bris, Loïc Haÿ, Edouard Bourdot, Charles-Antoine Gautier.

Tous droits réservés. **Dépôt légal** : 1er trimestre 2023 / **N° ISSN** : 2825-9386

**Crédits photos** : FNCCR - A.Allion, Adobe Stock, Sydev, P.Barbosa, Enedis, Xavier Boymond Syane, Gaty TE63, AFE, TE Flandre, TE42, SIAAP, SDEC14, SDE07, TE05.

Réalisation graphique : Service communication FNCCR - AA

**Tirage** : 2 500 ex / **Imprimerie** : Espace imprim Paris

Recevoir ce journal en format papier ou numérique : j.pilon@fnccr.asso.fr

### FNCCR

Fédération nationale des collectivités  
concedantes et régies  
20 bd de Latour-Maubourg 75007 Paris  
Tél. 01 40 62 16 40  
Email : fnccr@fnccr.asso.fr  
[www.fnccr.asso.fr](http://www.fnccr.asso.fr)

# LUMIÈRE SUR LA VILLE

## REPENSER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éclairage public et mise en lumière à Champeix (TE63)

Sobriété énergétique, protection de la biodiversité nocturne, respect des normes, smart city... L'éclairage public se réinvente. Si de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà engagé cette mutation, d'autres peaufinent encore leur plan d'action. Cap sur l'éclairage public d'aujourd'hui et ses solutions efficaces pour demain.

**L**a facture d'électricité relative à l'éclairage public constitue un poste majeur dans les budgets des collectivités locales, se situant juste derrière celui des bâtiments publics.

Au cours des dernières années, cette dépense n'a cessé de croître, et la crise énergétique a accentué la pression sur les finances. Dans le même temps, l'argument environnemental se fait de plus en plus pressant sur les objectifs de diminution des nuisances lumineuses. Nos villes sont parfois trop éclairées et les déperditions de lumière peuvent influencer négativement sur la biodiversité. Face à ces réalités, la rénovation de l'éclairage public devient un enjeu stratégique, permettant de réaliser des économies d'énergie significatives avec un retour sur investissement rapide. Cependant, pour parvenir à cette transition, une démarche structurée en amont des travaux est nécessaire.

### L'état actuel du parc d'éclairage public

Le parc d'éclairage public en France est composé d'environ 11 millions de sources lumineuses et représente plus de 5 TWh de consommation électrique annuelle, soit environ 1 % de la

consommation nationale d'électricité. Actuellement, le taux de renouvellement des équipements d'éclairage public en France progresse, passant de 3 à 6 %. Cependant, les pouvoirs publics visent à démultiplier ce taux en finançant les travaux de renouvellement du parc grâce au «Fonds vert» dédié à la transition écologique. Ce programme pourrait permettre d'économiser jusqu'à 2,8 TWh d'énergie annuellement rien que pour l'éclairage extérieur.

Outre les économies d'énergie, la rénovation du parc d'éclairage public permet de se conformer aux exigences réglementaires en matière de nuisances lumineuses, tout en favorisant un éclairage plus adapté aux besoins des citoyens et en préservant la biodiversité nocturne.

### L'importance d'études préliminaires

Autrefois centrées sur les technologies LED et leurs possibilités techniques, les collectivités adoptent désormais une approche plus holistique. Elles intègrent des considérations sociologiques et environnementales dans leurs décisions, créant ainsi des schémas d'aménagement lumière ou plans lumières. Ces approches se concentrent sur les enjeux locaux tels que la biodiversité, la sécu-

rité, le commerce, le tourisme, et interrogent la gestion de l'éclairage intelligent : centralisé ou par point lumineux, pilotage par les services, les élus ou les administrés ? Cependant, ces investissements nécessitent une évaluation minutieuse, tant sur le plan financier que sur celui de l'opérationnel. Les collectivités doivent se demander : quelle est leur connaissance actuelle du parc d'éclairage

### ► La mutualisation à l'échelle intercommunale, notamment par le biais des syndicats d'énergie, demeure une solution efficace.

public ? Quel impact a-t-il sur l'environnement ? Comment envisagent-elles son évolution future ? Quel niveau de supervision et de modernisation visent-elles ? Et enfin, quelles seront les implications financières et organisationnelles de ces travaux ? Ces questions essentielles doivent être posées avant de lancer leur programme de rénovation de leur parc d'éclairage public.

#### Temporalité, pilotage, mutualisation, le trio gagnant de la rénovation

L'éclairage public représente un investissement à long terme, avec une génération précédente ayant duré trente ans. À l'ère électronique, des technologies comme la LED et le pilotage offrent de nouvelles possibilités, mais ces systèmes doivent être conçus avec une vision pérenne pour les trente prochaines années.



Allumage par détection des véhicules à St-Jean-Bonnefonds (TE42)

Bien que l'impact des décisions technologiques ne puisse pas encore être complètement mesuré, les collectivités pionnières ont déjà commencé à partager leurs expériences. Certaines ont opté pour des systèmes prêts à l'emploi avec accès à des plateformes fournisseurs, facilitant ainsi la mise en place de systèmes intelligents rapidement. On peut citer OnDijon ou la ville d'Angers. Cependant, elles soulignent l'importance d'avoir une équipe compétente pour maintenir et gérer ces systèmes complexes en fin de marché, ainsi que de prévoir les loyers qui resteront à leur charge sur l'entretien du parc.

D'autres collectivités ont choisi une approche propriétaire, en regroupant leurs ressources avec des syndicats d'énergie et des syndicats du numérique, qui intègrent les compétences sur les sujets communication et plateforme de pilotage, comme le département du Finistère. Elles achètent un superviseur et intègrent dans leur réflexion, la gestion d'autres services tels que la collecte des déchets ou la vidéosurveillance. Cette approche, toutefois, n'est viable que pour des collectivités mutualisées à l'échelle départementale et disposant des compétences internes nécessaires.

La mutualisation à l'échelle intercommunale, notamment par le biais des syndicats d'énergie, demeure une solution efficace, permettant de développer des systèmes performants pour la gestion de l'éclairage public. La FNCCR joue un rôle majeur en facilitant le partage d'expériences et en examinant les meilleures pratiques des territoires à travers ses événements, dont le colloque dédié du 7 décembre à Paris.

#### Des financements pour la rénovation énergétique

Les financements dédiés à la rénovation de l'éclairage public se multiplient et évoluent pour répondre aux enjeux de la transition écologique. Parmi eux, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires aussi appelé « Fonds vert ». L'éclairage public se positionne comme le deuxième plus grand bénéficiaire du Fonds vert, juste derrière le secteur du bâtiment. Côté FNCCR, Lum'ACTE, sous-programme d'ACTEE, est doté d'un budget de 10 millions d'euros jusqu'en 2024. Un outil innovant émerge également, l'Intracting, qui repose sur des avances consenties par la Banque des Territoires et remboursées par les économies d'énergie réalisées.



#### PAROLE À Marie-Pierre ALEXANDRE

Directrice générale de l'AFE (Association française de l'éclairage)

#### Quels sont les fondamentaux de la norme en matière de photométrie pour l'éclairage public ?

La norme NF EN 13201 est une norme européenne qui établit les exigences pour l'éclairage public en extérieur. Elle vise à assurer un éclairage efficace tout en minimisant la pollution lumineuse et en réduisant la consommation d'énergie. Cette norme couvre la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'éclairage extérieur, avec des critères de conformité stricts. Elle est essentielle pour promouvoir des pratiques d'éclairage durable et sécuritaire.

#### Comment cette norme s'adapte-t-elle aux évolutions sociologiques et environnementales ?

La norme s'ajuste pour répondre aux évolutions technologiques et aux besoins. Une révision, en cours, vise à réduire la quantité de lumière, transformant ce qui était autrefois le minimum à respecter en une limite à ne pas dépasser. D'autres évolutions sont à prévoir. Par exemple, des études françaises ont souligné une différence significative dans l'angle de réception de la lumière entre les conducteurs, les cyclistes et les piétons. Alors même que les piétons n'ont pas de phares pour éclairer leur chemin comme les voitures. Ces résultats orienteront les modifications de la norme pour permettre des éclairages différenciés en fonction de l'utilisateur.

#### Comment la FNCCR et l'AFE travaillent-elles ensemble ?

L'AFE se positionne comme une « société savante », qui s'efforce de promouvoir les meilleures pratiques des installations d'éclairage extérieur, notamment en photométrie, à travers des études et des recherches scientifiques. Récemment, un protocole d'accord a été signé entre la FNCCR et l'AFE ouvrant la voie à des échanges et des interventions communes, ainsi qu'à l'organisation de formations. Une enquête AFE, menée en collaboration avec la FNCCR, le Cerema, l'Ademe, les AITF, les ATTF et le Serce, a récemment dévoilé ses premiers résultats. Ils révèlent des statistiques importantes concernant la dynamique de l'éclairage public, notamment un taux de pénétration de la LED à hauteur



## CYCLE DE L'EAU

## COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

**O**rganisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'Environnement, le Comité national de l'eau (CNE) a été créé en 1964 pour examiner les questions communes aux grands bassins hydrographiques.

Le CNE est consulté sur les grandes orientations de la politique de l'eau, sur les projets d'aménagement et de partage de l'eau ayant un caractère national ou régional, ainsi que sur l'élaboration de la législation ou de la réglementation en matière d'eau.

La FNCCR en tant qu'association de collectivités en charge de l'eau y dispose d'une voix. De surcroît, plusieurs membres du conseil d'administration de la FNCCR y siègent également au titre de leurs mandats locaux, dont Hervé Paul, Président d'Eau Azur (Nice Métropole), élu vice-président du CNE en 2021.



## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## L'AVENIR DANS LES CARTES

Les AODE\* sont de véritables alliées des communes et des intercommunalités dans l'élaboration de leurs politiques locales de lutte contre les dérèglements climatiques. Pour cela, elles peuvent s'appuyer sur l'application « Prosper Action », permettant de projeter les territoires dans leur futur énergétique.

**I**nnitié par Territoire d'énergie Loire avec le cabinet Energie Demain, l'application collaborative Prosper Action se diffuse à l'échelle nationale sous l'impulsion des syndicats/Territoires d'énergie. À ce jour, l'application a été déployée dans 33 départements français. Pas moins de 12 468 communes peuvent dès lors bénéficier de la version complète de l'outil.

Tout l'enjeu est d'offrir aux collectivités locales un support robuste qui compile toutes les données essentielles des productions aux consommations d'énergie à la maille communale. Prosper s'est ainsi positionné comme l'outil clef des territoires pour la planification énergétique territoriale et les Plans climat air énergie (PCAET).

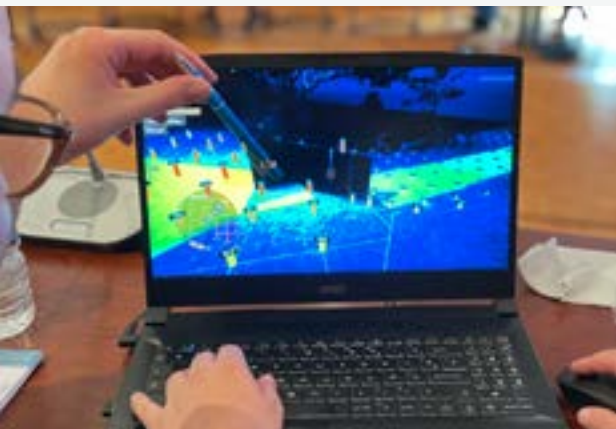
La FNCCR héberge le club national des utilisateurs de Prosper Action, animé par le cabinet Energie Demain qui se réunit à Paris plusieurs fois par an afin de partager les pratiques et améliorer l'outil.

Tout l'intérêt de cet applicatif développé en collaboration étroite avec les AODE est sa capacité à développer des scénarios multi-énergies, basé sur les spécificités locales et sur les capacités des réseaux de distribution. En effet, ce dernier point peut conditionner la faisabilité des projets ou demander des investissements importants. C'est là aussi que l'AODE apporte sa valeur ajoutée, maîtrisant parfaitement le sujet.

L'outil est mis à disposition des collectivités membres des syndicats départementaux d'énergie. Il s'appuie sur les bilans climat air énergie et sur l'analyse multicritères de scénarios locaux.

Au total, l'outil agrège 10 indicateurs issus de bases de données nationales OpenData et les rend digestes. Prosper comprend ainsi une grande variété de données relatives à l'aménagement du territoire, à la mobilité et au patrimoine bâti : surface concernée par le décret tertiaire, occupation des sols, linéaires de pistes cyclable, productions d'énergies renouvelables, taux de fuites d'eau... L'application permet à un chargé de mission de travailler en autonomie au sein d'une collectivité sur les différentes étapes d'un PCAET : diagnostic territorial, stratégie territoriale, plan d'actions et suivi du plan d'actions.

Néanmoins, cet outil d'aide à la décision peut nécessiter un accompagnement à l'utilisation. Les communes peuvent dès lors s'appuyer sur leur AODE. Les scénarios générés, à partir d'un catalogue de 200 actions, proposent évidemment les solutions de production décentralisées mais aussi des simulations d'émissions de gaz à effet de serre induites, des coûts d'exploitation, des emplois générés..., et plus globalement les incidences socio-économiques et environnementales pour un territoire donné.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC

## JEU DE LUMIÈRE

Comprendre les enjeux de l'éclairage public en jouant, c'est désormais possible grâce au Lum'ACTE game. Les collectivités lauréates du sous-programme d'ACTEE dédié à la rénovation de l'éclairage peuvent depuis plusieurs semaines expérimenter un jeu basé sur des simulateurs 3D d'ambiance lumineuse développés par l'Observatoire de la nuit et Visual Sense.

Mobilisant aussi l'intelligence artificielle, le jeu permet de créer des atmosphères urbaines ou rurales particulièrement ludiques.

Le tour de France Lum'ACTE game prévoit 14 sessions destinées aux élus et aux techniciens jusqu'en décembre 2023.

Ces séances pratiques, encadrées par les experts de la FNCCR et les développeurs, sont pour l'heure exclusivement réservées aux collectivités lauréates de l'appel à projet Lum'ACTE.

\*Autorités organisatrices de la distribution d'énergie

## NUMÉRIQUE

# LA FIBRE ÉLECTRIQUE

Il reste encore 11 millions de prises FTTH à construire en zone rurale d'ici à 2025. La moitié pourrait être concernée par le recours aux supports aériens du réseau public de distribution d'électricité propriété des collectivités et exploité par Enedis.

Un arrêté technique de 2021 est venu préciser des simplifications pour l'utilisation des réseaux, en particulier l'exemption pour les opérateurs d'étude de calcul de charge dans les configurations de raccordement les plus fréquentes. En effet, l'ajout de la fibre est,

dans la plupart des cas, sans incidence sur la résistance des poteaux.

La FNCCR, Enedis et InfraNum se sont unis pour rédiger un modèle d'avenant prenant en compte l'arrêté technique, afin d'actualiser dans les meilleurs délais les conventions locales liant les opérateurs, les distributeurs et les AODE.

De surcroît, la FNCCR, Enedis et InfraNum devraient produire par la suite un nouveau modèle de convention plus adapté et complet.

## CYCLE DE L'EAU

### REUT : ICI, ON RECYCLE L'EAU

Alors que les ressources en eau sont de plus en plus contraintes dans un contexte de sécheresses à répétition, la Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) peut pallier en partie des pénuries et limiter les prélèvements dans le milieu naturel. Poussée par le Plan eau du Gouvernement, la législation en la matière vient de faire un bon en avant, favorisant les usages locaux. Cependant, pour la FNCCR, la REUT doit être conditionnée au maintien d'un débit suffisant dans les cours d'eau, propice à la biodiversité.



Un nouveau décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées a été publié au JORF le 30 août 2023. Sa publication avait été annoncée depuis plusieurs mois et constitue l'une des mesures plébiscitées par le gouvernement dans le cadre du Plan Eau.

Le décret en question régit l'utilisation des eaux usées traitées et les conditions d'utilisation des eaux de pluie pour les usages non domestiques exclusivement.

L'utilisation des eaux usées traitées avait déjà été autorisée par décret « à titre expérimental » en 2022 en dehors des usages pour l'irrigation agricole ou pour l'arrosage des espaces verts qui font l'objet d'autres réglementations. Ce dernier était jugé trop restrictif sur plusieurs aspects par de nombreux acteurs de l'assainissement dont la FNCCR qui ont demandé à ce que certains freins et exigences soient levés.

Le nouveau décret a répondu à une

grande partie de ces demandes, notamment en simplifiant le processus d'autorisation et en supprimant la durée maximale de celle-ci.

En revanche, considérant que les rejets d'eau après épuration représentent parfois le seul apport en eau de rivières sous contraintes, la FNCCR regrette que le maintien du débit d'étiage n'ait fait l'objet d'aucune mention en termes de contrainte pour la REUT durant les périodes de sécheresse.

En complément, des clarifications sont attendues rapidement dans cette réglementation qui comprend aussi l'usage non domestique des eaux de pluie.

En effet, la rédaction actuelle semble contraindre toute utilisation de l'eau de pluie récupérée à l'intérieur des immeubles, ce qui est incompréhensible. Enfin, des compléments à cette réglementation sont attendus pour les usages domestiques des eaux usées traitées et des eaux de pluie pour actualiser l'actuelle réglementation qui date de 2008.



## CYCLE DE L'EAU

### AU FEU !

Les communes rurales rencontrent des difficultés financières et foncières pour se conformer avec les règles départementales en matière de Défense extérieure contre les incendies (DECI).

En outre, les « points d'eau incendie » sont en grande majorité des poteaux et des bouches d'incendie alimentés par le réseau d'eau potable. Le dimensionnement des réseaux constitue dès lors un enjeu fort, notamment pour des raisons sanitaires, liées à la stagnation de l'eau dans les dérivations incendie. En 2023, la FNCCR a organisé trois webinaires pour faire le point sur la réglementation et identifier les principales solutions. La FNCCR propose également des formations aux agents des collectivités sur le cadre juridique et les modalités de financement de la DECI.

Depuis 2021, huit sessions ont été organisées, auxquelles ont participé plus de 75 personnes.

## LE CHIFFRE

**35** personnes sont dévolues à la conduite du programme national de rénovation énergétique ACTEE au sein d'une filiale de la FNCCR dédiée au portage de l'opération.



La rénovation énergétique du groupe scolaire de la ville d'Hondschoote vient de s'achever avec près de 20 % d'économies d'énergie à la clef. Le projet a été accompagné par Territoire d'énergie Flandre dans le cadre du programme ACTEE. Déjà 35 écoles du secteur ont pu bénéficier d'un audit énergétique et d'un accompagnement par Territoire d'énergie Flandre.

Territoire d'énergie Flandre, lauréat du programme ACTEE, a accompagné la rénovation énergétique de l'école d'Hondschoote

## BRÈVES

### Les Français et le gaz

Sur près de 11 millions de clients en gaz, plus de deux millions de Français étaient concernés par des contrats aux tarifs réglementés avant leur extinction en juillet dernier. À cette occasion, la FNCCR a publié un guide « Comment choisir une offre de fourniture de gaz naturel ? », déjà diffusé auprès des habitants d'environ 40 départements français via des syndicats d'énergie notamment. Le guide est à retrouver sur leurs sites Internet ou en version papier, certains syndicat l'ayant réédité localement.

### La carte et le territoire

L'IGN et le Cerema ont été mandatés par l'État pour fournir un outil et accompagner les collectivités dans l'usage des données au service de la planification territoriale des énergies renouvelables.

Ouvert en mai 2023, une première version du portail cartographique dédié doit encore évoluer pour devenir un support opérationnel à la définition des zones d'accélération par les communes. Toutefois, il semble que les communes auront des difficultés à réussir seules l'exercice imposé. La FNCCR encourage donc les syndicats d'énergie pour qu'ils se positionnent comme l'interlocuteur des communes pour l'exploitation de ces données. Dès lors, ils pourront engager un appui à l'utilisation du portail ou traduire les données dans leurs propres systèmes d'information.

### Désinfox des énergies

Dans un contexte de défiance stimulée par les réseaux sociaux envers les énergies renouvelables, Territoire d'énergie Loire vient de publier un vrai/faux des énergies renouvelables. L'argumentaire s'appuie sur des contenus scientifiques ou des ressources officielles. Un ouvrage de 60 pages utile pour répondre aux questions des habitants et des élus locaux lors du portage d'un projet.

 territoire  
d'énergie  
LOIRE - SEIN

COMPILATION

**LE VRAI-FAUX  
DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES !**



## FOCUS

### À bonne école

Grâce à une enveloppe complémentaire de neuf millions d'euros apportée par la Banque des Territoires (EduRénov), le programme ACTEE porte jusqu'à 80 % le taux de subvention appliqué aux projets de rénovation énergétique des écoles.

Ce « bonus écoles » permet de renforcer le financement d'audits, l'emploi d'économies de flux et la commande d'études.

Parallèlement, l'État, le Cerema, l'Ademe, la Banque des Terri-

toires et la FNCCR prévoient la création d'un centre de ressources dédiées pour le début d'année 2024.

Le programme ACTEE soutient également le challenge CUBE. Écoles, avec l'IFPEB et le Cerema qui vise à engager les établissements dans la sobriété énergétique.

Le dispositif ambitionne de mobiliser 200 écoles et de conduire à une baisse de 12 % de leurs consommations d'énergie.

[www.cube-ecoles.org/ecole](http://www.cube-ecoles.org/ecole)



### Énergie solidaire

Partenaire de la journée de lutte contre la précarité énergétique, la FNCCR accueillera des représentants de la Fondation Abbé Pierre et de l'ONPE sur son stand au salon des maires mardi 21 novembre. Les AODE ont par ailleurs été invitées à labelliser des actions locales dans le cadre de la JCPE partout en France.

La FNCCR et l'AARHSE organisent également une matinée débat le 15 novembre ayant pour intitulé « De la sobriété énergétique aux restrictions d'usage : les ménages en précarité face à la hausse des prix de l'énergie ».

### Levée de bouclier

Alors que le bouclier tarifaire dans le secteur du gaz a été supprimé le 30 juin dernier à la faveur de la suppression des tarifs réglementés du gaz naturel, les pouvoirs publics ont annoncé la fin progressive du bouclier dans le secteur de l'électricité à l'horizon 2025. Les conséquences de cette annonce sur le futur prix de l'électricité méritent toutefois d'être précisées dans la mesure où elle a donné lieu à des déclarations discordantes et que le projet de loi de finances pour 2024 mentionne une possible prolongation temporaire dudit bouclier en 2024.

### Sur les ondes

Le réseau des Territoires d'énergie compte plus de 50 membres et poursuit son développement. C'est sous cette bannière commune que la FNCCR conduit une large opération de communication durant l'automne 2023. 10 portraits de talents employés dans les Territoires d'énergie vont se succéder au fil des numéros de la Gazette des communes. En outre, ces portraits seront également à retrouver sur le site Internet du courrier des maires. Enfin, un spot expliquant le rôle des Territoires d'énergie pour la transition énergétique doit être diffusé courant novembre 2023 sur France Inter. Un spot qui pourra être adapté et repris par les adhérents de la FNCCR sur les antennes de France Bleu dans le cadre d'un partenariat avec Radio France.



## Yonne

## QUAND LES VOITURES ÉLECTRIQUES ÉCLAIRENT LES BÂTIMENTS

En matière de mobilité électrique, Territoire d'énergie Yonne (SDEY) se distingue en menant des expérimentations sur les technologies de recharge bidirectionnelle. La réflexion repose sur les capacités de stockage considérables des batteries des véhicules électriques. Or, ceux-ci sont stationnés près de 95 % du temps. L'idée est donc de valoriser la capacité de stockage des batteries, dont le coût est très élevé, en les intégrant comme un élément pivot du réseau électrique. Concrètement, à l'échelle d'un bâtiment équipé d'installations photovoltaïques en autoconsommation, la production d'électricité ne coïncide pas directement avec les périodes de consommation. Cette situation soulève la question du stockage de l'énergie. Le surplus d'électricité peut alors être utilisé pour recharger des véhicules électriques, et inversement, en période de forte demande, les batteries des voitures électriques peuvent alimenter une partie des besoins en énergie des bâtiments.

Pour ce double usage, des bornes de recharge bidirectionnelle sont nécessaires et les véhicules doivent être capables de reconvertir l'énergie de leur batterie et de la réinjecter via la borne dans le réseau public de distribution local.

Actuellement, le SDEY met en place des équipements compatibles et travaille sur la collecte des données essentielles au bon fonctionnement d'un tel système. Ces installations font l'objet d'expérimentations menées au siège du syndicat d'énergie, dans le but de développer et de tester ces technologies. En 2024, des développements ultérieurs sont prévus pour améliorer ces fonctionnalités.

Ces solutions « smart grids » s'inscrivent dans le cadre d'une convention établie entre Enedis et le SDEY, ouvrant la voie à des innovations locales en matière de flexibilité, notamment en cas de déséquilibre ponctuel du réseau.



## Vendée

## CHAQUE GOUTTE COMPTE

L'eau est une ressource précieuse en Vendée, en particulier l'été, où sa consommation peut être multipliée par 10 ! Pour inciter positivement les vacanciers et les responsables de structures touristiques à économiser l'eau, Vendée Eau a lancé une vaste campagne de sensibilisation afin de diffuser à un maximum de touristes des écogestes spécifiques aux vacances à la mer. Cette initiative a mobilisé 170 campings, ainsi que sept communautés de communes littorales. Les nombreuses retombées presse ont fait de la Vendée un exemple inspirant pour une utilisation responsable de l'eau en zone touristique.



## Hautes-Alpes

## SOLAIRE PASTORAL

Territoire d'énergie Hautes-Alpes assure la maîtrise d'ouvrage pour l'électrification des refuges de montagne. Actuellement, TE05 procède au remplacement des capteurs d'ancienne génération afin d'augmenter la puissance d'alimentation et le confort des usagers.

Les panneaux, toujours fonctionnels, sont reconditionnés et remis gratuitement aux associations pastorales afin d'équiper les cabanes de bergers. Les kits solaires proposés permettent d'alimenter un éclairage et le branchement de quelques appareils électriques.

Les communes participent à ce projet en finançant les batteries acquises via un achat groupé organisé par TE05.

Des mesures ont démontré que les panneaux récupérés, installés il y a une vingtaine d'années, ont conservé près de 95 % de leurs capacités et leur réhabilitation, consistant essentiellement à reprendre les cadres et les fixations, doit les reconduire pour la même durée.



## Bienvenue aux nouveaux adhérents FNCCR

Communauté de communes Bugey Sud (01) • Communauté de communes du Pays Bellegardien - Régie des eaux du Pays Bellegardien (01) • Commune de Beaumont (07) • Syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse (23) • SIAEP Boussac Gouzon (23) • SEM Gironde Energies (33) • Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (38) • SEM EnR Citoyenne (SIDECE du JURA) (39) • SEM Energies Loire Soleil (42) • SIAEP du Baupinois (50) • Ploërmel Communauté (56) • SEM Nièvre Energies (58) • Communauté de communes Cœur de Savoie (73) • Commune de Combloux (74) • Communauté de communes Montagne du Giffre (74) • SEM Syan'EnR (74) • Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume (83) • Département de la Vendée (85) • Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault (86) • Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) (88) • SEM Yonne Energie (89) • Syndicat mixte assainissement et la gestion des eaux (SyAGE) (91) • Régie des eaux de la Seine et de l'Orge (GOSB4) (94) • Communauté intercommunale Réunion Est (CIREST) (97) • Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Territoire énergie Ito Rau No Moorea Maiao (97).

## Ardèche

### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONNECTÉ

En Ardèche, le SDE07 gère 52 635 points lumineux qui éclairent 282 communes. La moitié de ces luminaires, anciens et énergivores, doivent être renouvelés. L'enjeu est de réduire la consommation d'énergie de ce parc, dont seulement 15 % est équipé de LED. Pour cela, le syndicat s'appuie sur des financements comme le Fonds vert, l'Intracring et le dispositif Lum'ACTE. Une avancée significative a été réalisée depuis 2018 grâce aux schémas directeurs proposés par le SDE07 aux communes. Ces schémas incluent l'investissement, la maintenance et l'achat d'énergie, et ont connu une augmenta-



tion considérable, passant de trois dossiers en 2018 à trente cette année.

De plus, suite à la pandémie de COVID-19, le SDE07 a répondu à l'appel à projets de France Relance en déployant un système d'armoires connectées couvrant environ 10 % de son parc sur le réseau public LoRa. Actuellement, la question se pose de savoir si un réseau LoRa propriétaire doit être déployé. Une étude de faisabilité et d'évaluation des coûts est actuellement envisagée pour explorer cette perspective prometteuse.

Enfin, Le SDE07 a récemment signé une convention de partenariat avec ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) pour accompagner cette rénovation. Pas moins de 26 608 luminaires sont concernés, soit 50 % du parc des communes ciblées.

Cette rénovation permettra de réduire de 75 % la consommation d'énergie des luminaires renouvelés, équivalant à une économie de 9 400 MWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 2 000 foyers. Dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie, elle permettra aux collectivités d'économiser 1,8 million d'euros (TTC) par an sur leurs factures d'électricité et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 938 tonnes par an.



## Île-de-France

### 4 MINUTES CHRON'EAU

La sonde Fluocopée® est le fruit de six années de travail conjoint du Laboratoire de recherche Eau, Environnement et Systèmes Urbains (Leesu) et de la Direction innovation du SIAAP. Actuellement en phase de pré-déploiement, cette innovation repose sur la technologie de fluorescence 3D pour caractériser la matière

organique. Elle offre la possibilité d'effectuer une analyse en ligne, directement sur le site de mesure, avec une fréquence élevée, le tout en seulement quatre minutes, alors qu'un processus conventionnel nécessiterait plusieurs jours. Cette avancée trouve son application initiale dans le domaine de l'assainissement, où elle permet d'évaluer la charge de pollution de l'eau, facilitant ainsi l'ajustement des traitements appropriés.



## Isère

### UNE TRAME NOIRE POUR LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Depuis 2017, TE38 a établi un partenariat avec la LPO Isère en vue de mener des études de trame noire. L'appel à candidatures a suscité l'intérêt d'une trentaine de communes volontaires. Parmi elles, trois à cinq études sont sélectionnées chaque année en raison de leur importance pour la biodiversité locale, dans le cadre des plans de rénovation de leur éclairage public.

Ces études impliquent la réalisation d'un état des lieux des corridors écologiques fréquentés par la faune nocturne, en utilisant des capteurs de présence de chauve-souris. Plusieurs espèces de chauve-souris, véritables indicateurs de la biodiversité nocturne, sont observées. En collaboration avec les communes, la LPO émet ensuite des préconisations concernant les points lumineux à supprimer ou à adapter en termes de puissance lumineuse ou de température de couleur.

Ce partenariat avec la LPO sera reconduit pour la période 2024-2026, avec l'objectif d'étendre ce programme à sept à dix communes par an, en privilégiant une approche territoriale plus vaste englobant plusieurs municipalités.

## SALON DES MAIRES DE FRANCE

21 au 23 novembre 2023

Porte de Versailles - Paris

Stand animé par les collectivités adhérentes de la FNCCR.

Nouveau : un stand dédié au programme ACTEE installé à proximité.



## FORUM «ECLAIRAGE PUBLIC»

7 décembre 2023

Espace du Centenaire (RATP) - Paris

Conférence/débat : *Éclairage public intelligent, c'est déjà le futur !*

Gratuit pour les adhérents de la FNCCR.

## CARREFOUR DE L'EAU 2024

31 janvier au 1er février 2024

Parc des expositions - Rennes

Le rendez-vous annuel des acteurs publics de l'eau. Stand FNCCR et France Eau Publique.

## ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

28 au 30 mai 2024

Dunkerque

Stand réunissant les Territoires d'énergie des Hauts-de-France et la FNCCR



## On vous en parle

### Baromètre 2023 des fournisseurs d'énergie professionnels

#### Les relations avec les fournisseurs se tendent

Pour la 8<sup>ème</sup> année, le CLEEE\* et la FNCCR ont mené auprès des acheteurs professionnels d'électricité et de gaz une enquête de satisfaction relative aux fournisseurs du marché.

Ce baromètre s'intéresse uniquement aux aspects qualitatifs et administratifs (relation commerciale, respect du contrat, souplesse, facturation, reporting). L'enquête, particulièrement re-

présentative, a recueilli quelque 400 réponses, représentant 865 000 sites « professionnels », soit l'équivalent de 67 TWh. Au global, 38 % des contributions proviennent de consommateurs industriels, 39 % d'acheteurs publics et 23 % du secteur tertiaire.

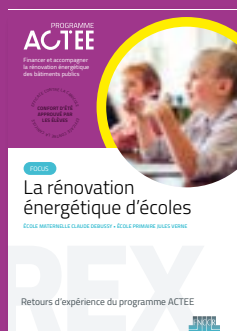
Les acheteurs attribuent des notes variant de 1 à 10 à leurs fournisseurs à partir des critères susmentionnés. Les résultats ont révélé la faible propension des sites à changer de fournisseur et la dégradation de la relation entre client et fournisseur depuis 2021, notamment liée à la hausse des prix et à la complexité des dispositifs de soutien mis en place.



La 1<sup>ère</sup> place du palmarès des fournisseurs 2023 d'énergie revient à Gaze-Energie grâce à sa relation client de qualité et ses conditions de facturation. Côté gaz, la palme revient à SEFE Energy apprécié notamment pour la qualité de ses conseils à la fixation des prix.

\*CLEEE = association de grands consommateurs industriels et tertiaires français d'électricité et de gaz

## NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS



Chiffres clés pour comprendre l'action des AODE en France

